

Plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge Bonaventure

Opinion de l'association *Ski de fond Montréal*
déposé à l'OCPM



Extrait du Plan directeur de la mise en valeur
du secteur Bridge-Bonaventure page 67

GRANDE
ORIENTATION

5

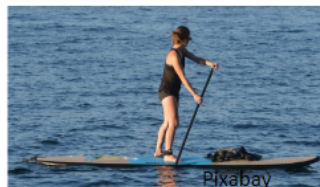
OBJECTIF 1

Créer des espaces verts publics pour mettre en valeur les richesses patrimoniales et naturelles, structurer l'aménagement du secteur et contribuer à son verdissement

- 1.1. Aménager des espaces verts publics autour des richesses patrimoniales ou naturelles du secteur de façon à assurer leur accessibilité publique.
- 1.2. Aménager des accès publics à l'eau permettant de pratiquer des activités nautiques sans moteur (kayak, planche à pagaie, surf).
- 1.3. Concevoir et programmer les espaces verts publics en fonction des saisons, de façon à créer des espaces animés et sécuritaires tout au long de l'année (course, ski de fond, glisse, vélo, etc.).



Crédit photo: Parcs Canada



Pixabay



Pixabay

Date du dépôt du mémoire: 7 juin 2023

LETTRE DE TRANSMISSION



Montréal, 7 juin 2023

M. Éric Cardinal
Président de la Commission
Plan directeur du Secteur Bridge Bonaventure
Office de consultation publique de Montréal

Objet: Consultation sur le Plan directeur de la mise en valeur du Secteur Bridge Bonaventure
Mémoire de l'association *Ski de fond Montréal*

Monsieur,

Il nous fait plaisir de vous transmettre le mémoire de l'association Ski de fond Montréal à cette importante consultation publique qui permettra à la Ville de Montréal d'aménager le secteur Bridge-Bonaventure.

Cordialement,

Stéphane Mélançon
Membre du CA de l'association Ski de fond Montréal

p.j. **Mémoire**

Nom du fichier: 2023-06-07 *Plan directeur du secteur Bridge-Bonaventure - Mémoire de Ski de fond Montréal.pdf*

Annexe - Diaporama

Nom du fichier: 2023-06-05 *annexe du mémoire de Ski de fond Montréal.pdf*

Mémoire de l'association *Ski de fond Montréal* au sujet du plan directeur de la mise en valeur du Secteur Bridge Bonaventure

Introduction

La Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal de tenir une consultation publique sur le *Plan directeur de la mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure*.

La consultation publique sur le document préparé par le *Service de l'urbanisme et de la mobilité* est l'occasion pour l'organisme régional Ski de fond Montréal de faire entendre les préoccupations et les aspirations de ses membres.

Ski de fond Montréal regroupe des Montréalais qui pratiquent le ski de fond en milieu urbain. Les membres sont autant des skieurs récréatifs que des skieurs compétitifs de tous les niveaux. À chaque hiver, Ski de fond Montréal offre aux citoyens de Montréal de passer l'hiver en restant actif et en pratiquant le ski de fond. Plus de 2000 jeunes et adultes montréalais sont initiés au plaisir de la glisse. Les finales régionales des Jeux du Québec, le programme Sport-Études et le développement d'une équipe de compétition sont au nombre des accomplissements.

Historique

La pratique du ski à Montréal remonte à plus d'un siècle. En 1870, un pionnier du ski de fond, un Norvégien, monsieur Birch, entreprend en solitaire une expédition entre Montréal et Québec.

Le ski de fond fait son apparition à Montréal. L'année de l'inauguration du mont Royal en 1876, on rapporte que des skieurs sillonnaient déjà les pentes. Le Montreal Ski Club Inc. est fondé en 1904. Le ski est pratiqué autant par des immigrants scandinaves que par des gens

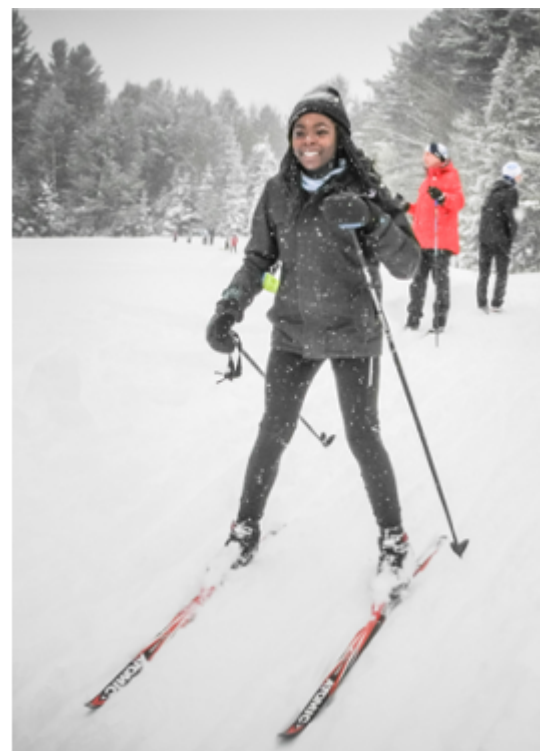


Photo : Ski de fond Montréal



Photo : Archives de la Ville de Montréal

fortunés.

De nos jours, le ski de fond est accessible à tous et dans différents parcs de la Ville. La Ville de Montréal estime qu'il y a près de 200 000 Montréalais qui pratiquent le ski de fond. Certains le pratiquent à Montréal et d'autres fréquentent les centres de ski de fond de la Montérégie, des Laurentides ou de l'Estrie.

Dans ces régions, on y trouve plusieurs écoles de ski et des clubs de compétition. À Montréal, on compte quelques écoles de ski dont les Amis de la Montagne, Guêpe et Ski de fond Montréal.

Depuis la pandémie, on constate un engouement de la population pour le ski de fond. La pratique de cette activité sportive en pleine nature jouit d'un grand intérêt également auprès des Montréalais issus de l'immigration. Ces derniers composent quarante pour cent de la population montréalaise et il importe de les initier au plaisir de la glisse.



Photo : Ski de fond Montréal

L'hiver en ville

Vivre en ville l'hiver peut parfois paraître rébarbatif. Le froid, l'humidité, les corridors de vent, les plaques de glace et les bancs de neige peuvent rendre l'environnement hostile. En contrepartie, l'hiver offre de multiples activités de glisse, des paysages emblématiques, des occasions de modeler l'environnement, une luminosité et des sonorités uniques. L'enjeu est de ne plus subir l'hiver mais d'en tirer profit.



Photo : Ville de Montréal

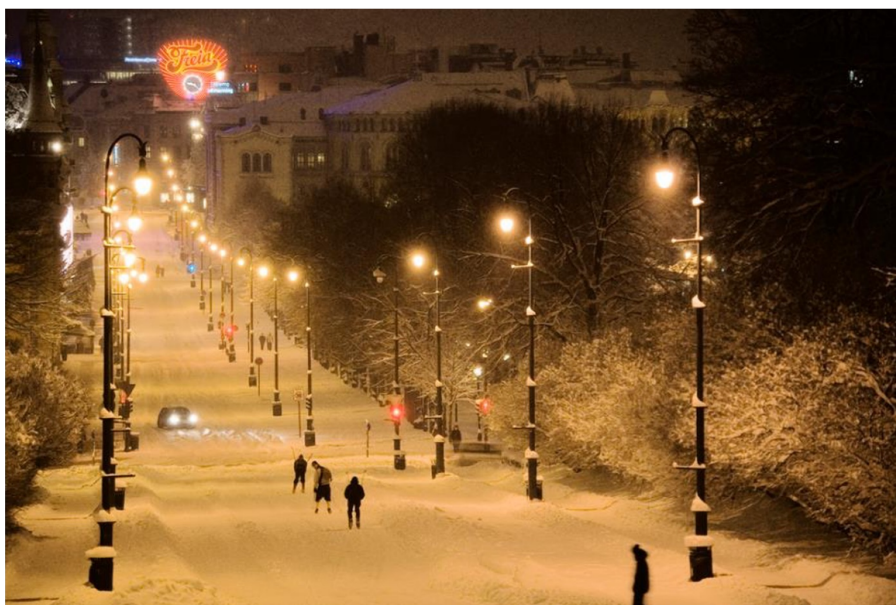


Photo : Oslo <https://www.flickr.com/photos/>

La planification urbaine aurait avantage à intégrer l'hiver et à valoriser ses aspects. Les projets sont bien souvent élaborés uniquement pour la saison estivale. L'hiver est habituellement évacué des réflexions. Or, les constructions et les aménagements auraient avantage à prendre en considération les opportunités offertes par la saison froide. La pratique d'activités hivernales telles la marche, le ski de fond, le patinage ou la glisse procure de nombreux bienfaits aux citoyens. Apprivoiser l'hiver, c'est possible. L'hiver est une saison qu'il est possible d'apprécier lorsqu'on a appris à pratiquer des activités extérieures.



Photo : Ski de fond Montréal



Photo : Ski de fond Montréal

Montréal, ville nordique

Assumer et valoriser sa nordicité, voilà un enjeu qui est pratiquement absent de la réflexion présentée. Il est question ici d'aller au-delà du déneigement et des normes de construction.

Ces dernières années, on a assisté à des initiatives hivernales intéressantes : illumination particulière de certaines rues, animation, aménagements de parcs pour la pratique d'activités de glisse. L'émergence de ces initiatives aurait intérêt à être intégrée dans une vision à long terme de l'aménagement de Montréal. Quel milieu de vie souhaitons-nous avoir en hiver ?

Montréal est une ville nordique où la neige recouvre le sol pendant plus de deux mois et transforme l'utilisation de l'espace public. Des patinoires apparaissent dans des parcs, des sentiers de ski sont tracés, certains lieux s'illuminent, et certaines ruelles demeurent enneigées. Également, le mobilier urbain est retiré, plusieurs chalets de parc sont fermés, certains sentiers et escaliers sont fermés, certains lieux sont désertés alors que les pentes de glissades sont bondées.

Mieux vivre l'hiver implique de développer le potentiel de cette saison. Une perspective hivernale doit émerger du plan d'urbanisme de la Ville et du plan directeur du secteur Bridge Bonaventure. Un inventaire des aménagements et des lieux de pratique d'activités hivernales doit être fait et qualifié, et ce, en tenant compte des différents paliers administratifs responsables.



Photo : Ski de fond Montréal

Un volet hivernal du plan directeur de mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure et du plan d'urbanisme permettrait d'identifier les principaux axes de mobilité en hiver et les pôles d'activités hivernales en raison de leur accessibilité et de la pérennité des installations. Le déplacement actif des citoyens doit tirer profit de la saison froide. Étant donné le peu d'impact du traçage d'un sentier de ski de fond, il est envisageable d'établir des axes de déplacements saisonniers sur des terrains publics.

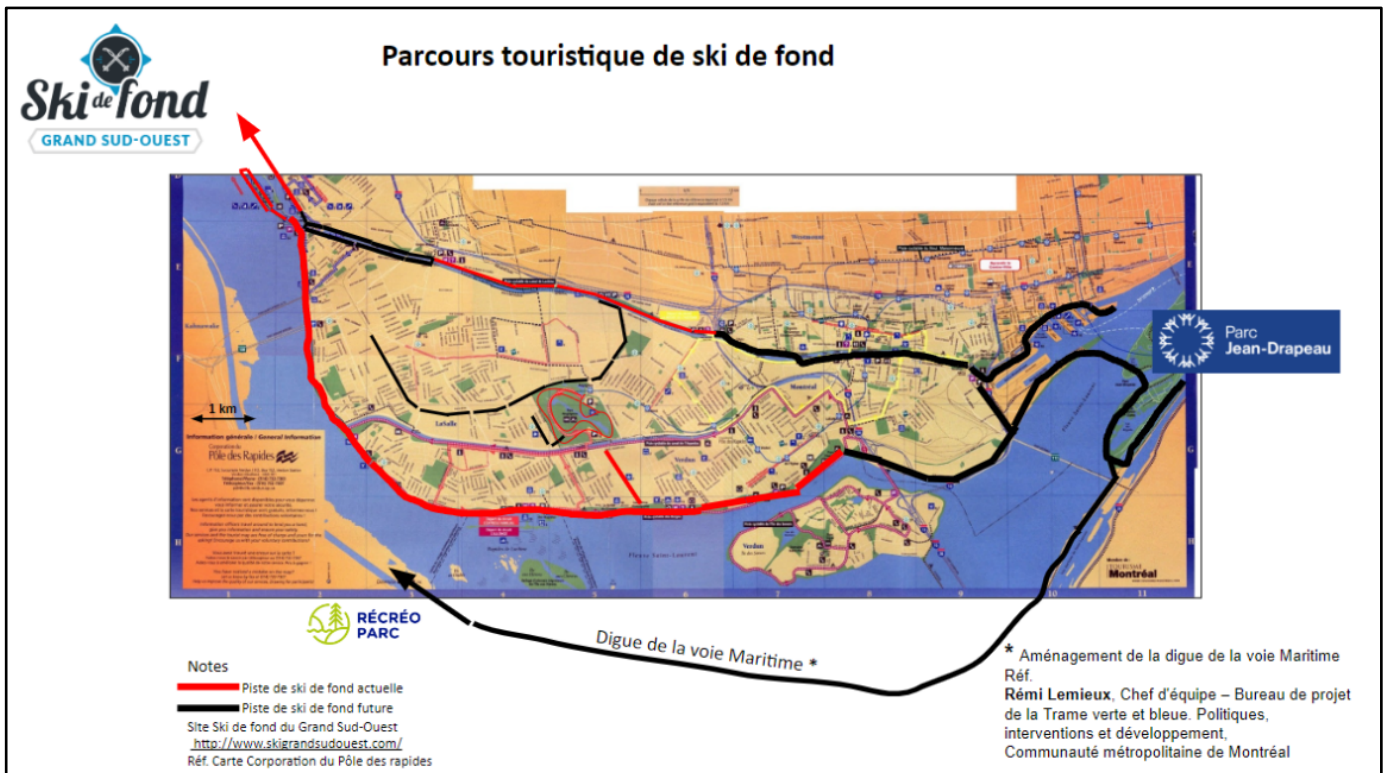


Figure 1: Parcours touristique de ski de fond du Grand sud-ouest

Il serait important d'intégrer une utilisation hivernale des espaces verts actuels, ou futurs, appartenant à Parcs Canada, à la Société Immobilière du Canada (SIC), au Port de Montréal, la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain incorporé (PJCCi), les emprises et les terrains du Réseau express Métropolitain REM et les emprises d'Hydro-Québec. La mise en place de corridors skiabiles permettra aux citoyens de se déplacer à ski ou à pied. Déjà, le sentier de ski de fond du Grand sud-ouest relie le parc Summerlea (55e avenue à Lachine), jusqu'au parc Arthur-Therrien à Verdun (21 km).

De même, la prolongation d'une piste de ski de fond entre Lachine et le Vieux Port le long du canal Lachine pourrait facilement étendre le domaine skiabiles de plusieurs quartiers du sud-ouest de l'île de Montréal. Cette connectivité avec le Vieux-Port permettrait de créer un véritable corridor de transport actif en ski de fond.



Réf. Ville d'hiver, de Vivre en ville

La stratégie de déneigement du chemin Olmsted adoptée par l'équipe d'entretien du mont Royal est un exemple intéressant où la neige est récupérée pour garnir le sentier de ski de fond. La surface est skiable jusqu'au début d'avril.

Le damage d'un sentier occasionne moins d'impact que son déneigement. En laissant la neige au sol, on offre une protection naturelle contre le gel en plus d'éviter l'utilisation d'abrasifs. De plus, après un épisode de gel-dégel, il est possible de moudre la neige glacée pour en faire une surface meuble qui est sécuritaire pour la marche.

Avec de l'équipement approprié, il est possible de conditionner les surfaces même après un épisode de gel-dégel. Actuellement, il n'y a qu'une seule machine ayant cette capacité à Montréal. Et, c'est au mont Royal qu'elle se trouve. Cette dameuse est utilisée par l'équipe du mont Royal. Cette dernière est un leg de la Coupe du monde de ski de fond qui a eu lieu en mars 2016.



Photo : Ski de fond Montréal

Changements climatiques

Il devient évident que les changements climatiques ont un impact sur la saison hivernale avec l'augmentation des périodes de redoux. La planification doit considérer ce contexte de changement et privilégier des aménagements et des installations durables. De nouvelles références et de nouvelles pratiques doivent être étudiées puis adoptées. La construction de patinoires réfrigérées, la récupération de neige et la production de neige de culture permettent déjà de garantir une offre d'activités hivernales. La neige doit être considérée autrement qu'un déchet dont il faut se débarrasser.

Sans vision à long terme de la saison hivernale, il y a un risque que l'hiver en ville devienne de plus en plus pénible. Les changements climatiques altèrent la qualité de vie en ville et compromettent la pratique de diverses activités hivernales : marche, raquette, ski, patinage. Ski de fond Montréal affirme qu'il est temps de réviser la manière d'aborder l'hiver pour en faire une saison souhaitable. De décembre à avril, la sécurité, la qualité et l'accessibilité des aménagements constituent un enjeu majeur. Doit-on limiter le nombre de lieux de pratique pour en augmenter la qualité? Quelles sont les habitudes que les citoyens devront changer ?

Commentaires et recommandations sur le *Plan directeur de la mise en valeur du secteur Bridge-Bonaventure.*

Le document *Plan directeur de mise en valeur du Secteur Bridge-Bonaventure (PDMV)*, émis en mars 2023 par la Ville de Montréal, est très exhaustif et nous voyons que plusieurs suggestions proposées par les participants de la consultation publique de 2019 ont été intégrées et nous en sommes ravis.

Nous sommes très heureux que le Plan directeur du secteur Bridge Bonaventure entende faire écho aux stratégies, plans et politiques de la Ville et des arrondissements (page 4 et 5 du Plan directeur).

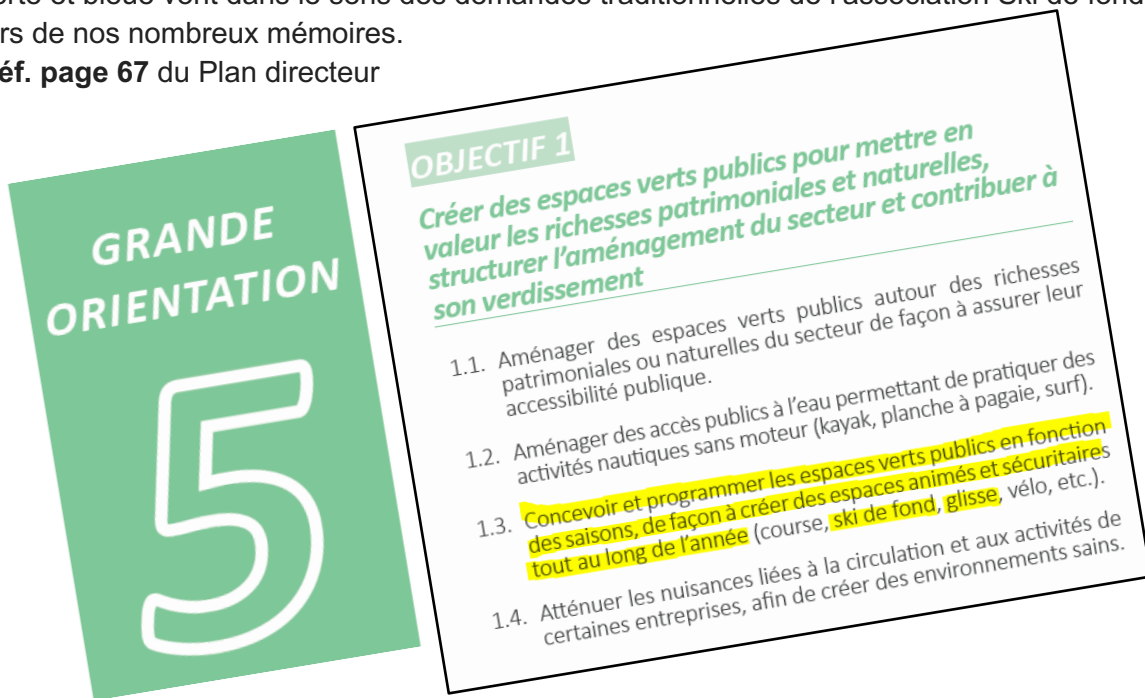
Voici une brève liste des documents présentés à la page 5 du PDMV:

- Plan stratégique Montréal - 2030,
- Projet de Ville,
- Plan climat Montréal,
- le Plan nature et sports,
- la Stratégie de réconciliation 2020-2025, et bien d'autres documents.

Nous croyons qu'avec ces divers documents décrivant les stratégies, les plans et les politiques de la Ville, le Plan directeur de mise en valeur du Secteur-Bridge-Bonaventure aura les outils nécessaires pour assurer la mise en œuvre des interventions d'architecture et d'aménagement du secteur.

Le plan directeur est subdivisé en diverses orientations. Dans le document, *Grande orientation no 5* est une de celles qui est la plus intéressante pour notre association. Les composantes de la trame verte et bleue vont dans le sens des demandes traditionnelles de l'association Ski de fond Montréal lors de nos nombreux mémoires.

Réf. page 67 du Plan directeur



GRANDE ORIENTATION 5

OBJECTIF 1
Créer des espaces verts publics pour mettre en valeur les richesses patrimoniales et naturelles, structurer l'aménagement du secteur et contribuer à son verdissement

- 1.1. Aménager des espaces verts publics autour des richesses patrimoniales ou naturelles du secteur de façon à assurer leur accessibilité publique.
- 1.2. Aménager des accès publics à l'eau permettant de pratiquer des activités nautiques sans moteur (kayak, planche à pagaie, surf).
- 1.3. Concevoir et programmer les espaces verts publics en fonction des saisons, de façon à créer des espaces animés et sécuritaires tout au long de l'année (course, ski de fond, glisse, vélo, etc.).
- 1.4. Atténuer les nuisances liées à la circulation et aux activités de certaines entreprises, afin de créer des environnements sains.



Un transfert de propriétés entre sociétés de la couronne pour créer des parcs

Nous croyons que sur la partie ouest du bassin Peel, les propriétés de Parcs Canada doivent être agrandies pour permettre la création d'espaces verts et de superficies pouvant être bénéfiques pour la biodiversité. Voir figures nos 1 et 2 ci-dessous.

Ces espaces verts additionnels permettront de les rendre pérennes et d'éviter le piétinement des surfaces et en plus permettra de mettre en place d'espaces durables pour favoriser la biodiversité. La propriété de ces terrains appartenant à la SIC pourraient être transférés à l'agence Parcs Canada qui s'occuperait de son aménagement et de son entretien.

Les titres de propriétés seraient à coût pratiquement nul car le transfert serait d'une société de la couronne à l'autre.

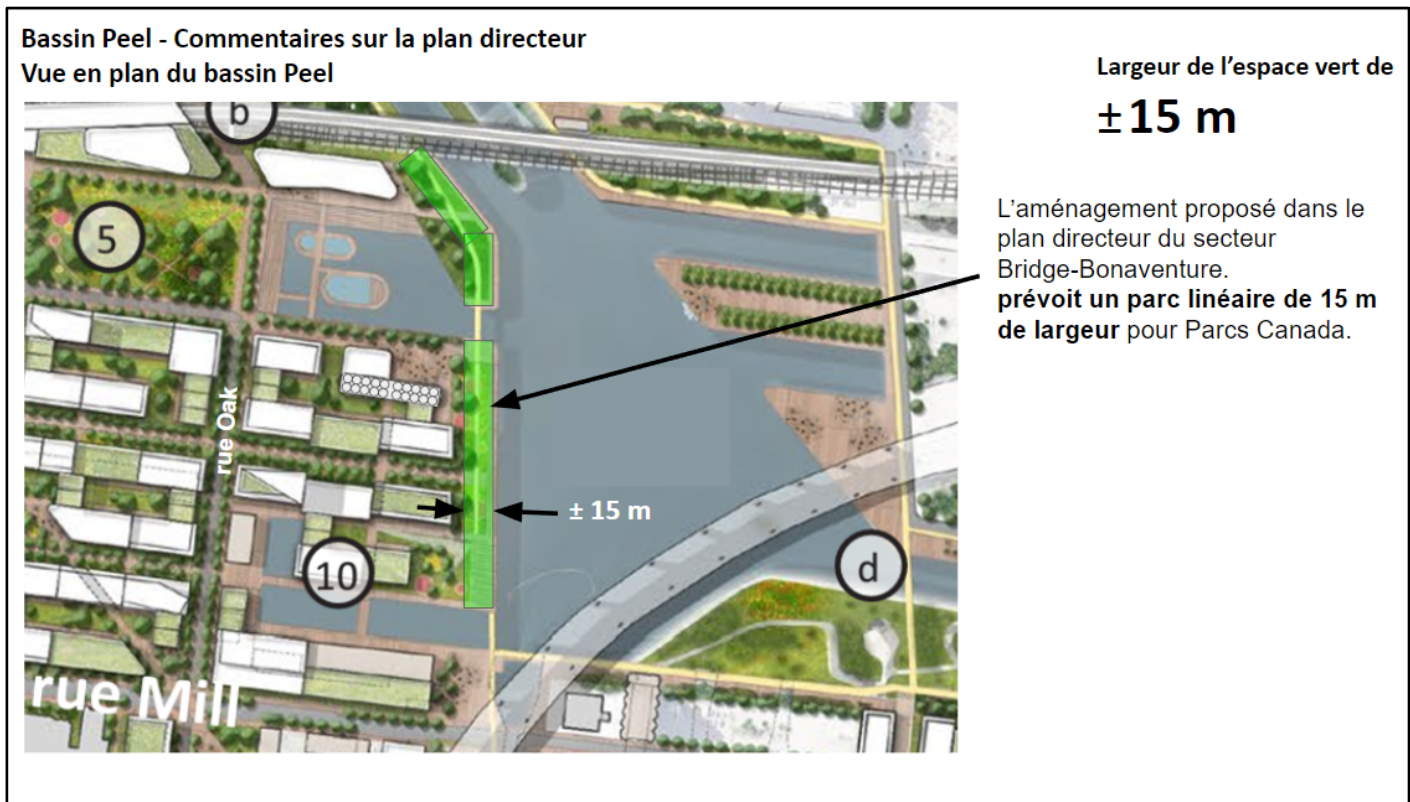


Figure 1 - Aménagement proposé dans le plan directeur

Piste multifonctionnelle en rive droite du bassin Peel

Pour le transport actif, l'aménagement proposé dans le plan directeur en rive droite du canal (côté sud et ouest) est une piste multifonctionnelle sur sol d'une largeur de 3 m sur et d'une série de passerelles. Nous avons observé ailleurs dans le parc du canal Lachine que la cohabitation piétons/cyclistes n'est pas un bon concept. Dans les guides d'aménagement de la Ville ainsi que dans le *Plan de transport (2008)*, ce type d'aménagement n'est pas recommandé. La Ville prévoit habituellement des sentiers et des trottoirs pour piétons d'une largeur de 2,5 m et d'une piste cyclable de 3,0 m de largeur.

De plus, en hiver, l'usage de piste de ski de fond et d'une piste cyclable déneigée n'est pas compatible. L'hiver, pour mettre en place une piste bidirectionnelle de ski de fond, il faut avoir une largeur de 3,5 m non déneigée.

L'aménagement proposé dans le Plan directeur du secteur Bridge-Bonaventure pour le parc linéaire sur les terrains de Parcs Canada **ne** permet **pas** l'espace requis pour la mise en place d'une infrastructure pour les piétons, les skieurs et les cyclistes.

Des transferts de propriétés de la Société immobilière du Canada (SIC) à Parcs Canada sont requis.

Une densification pour créer des parcs

Afin de pouvoir créer des espaces verts montrés sur la figure no 2, nous proposons une densification pour libérer de l'espace afin de créer plus d'espaces publics et d'espaces verts.

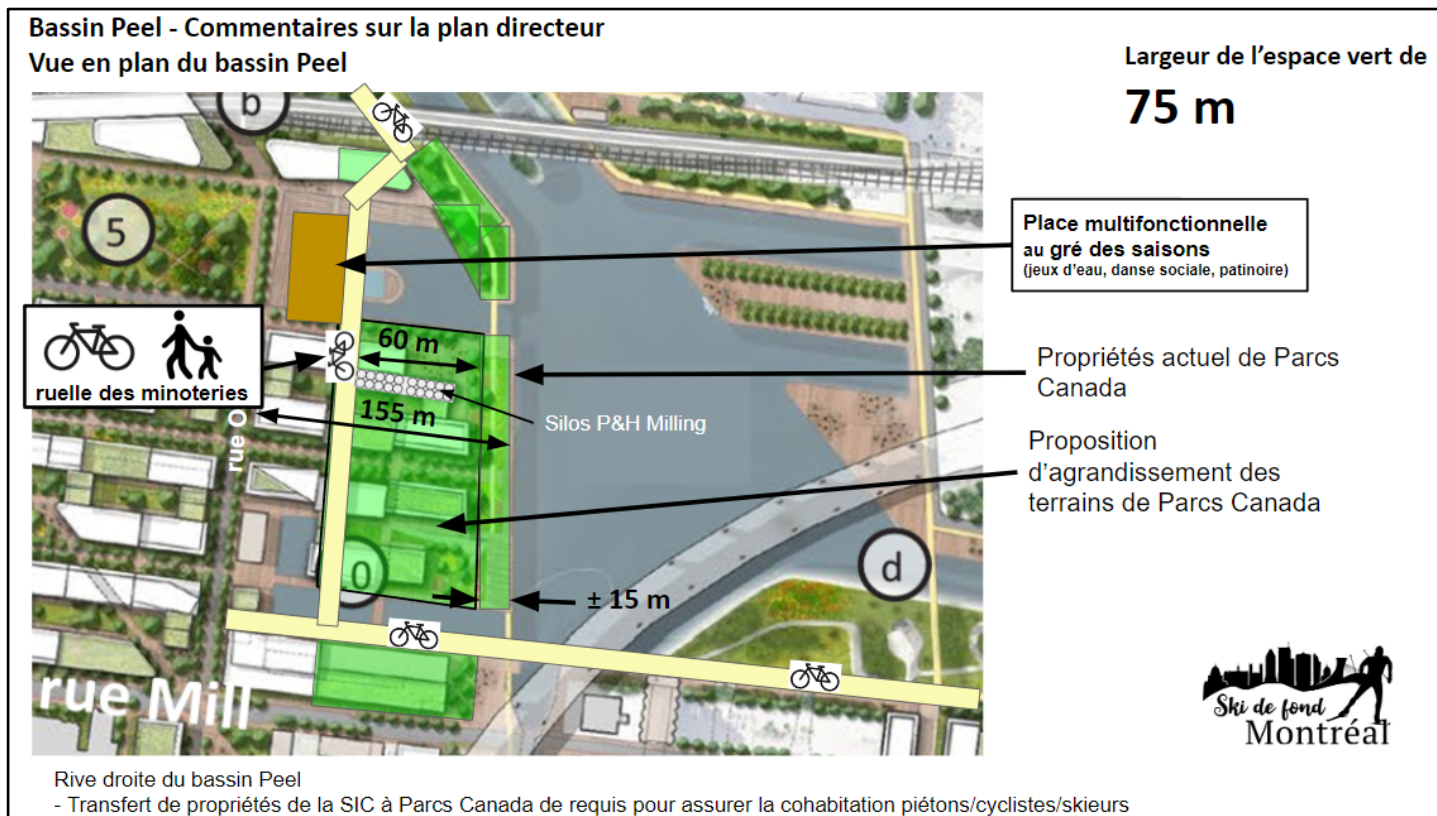


Figure 2 - Aménagement proposé par l'association Ski de fond Montréal

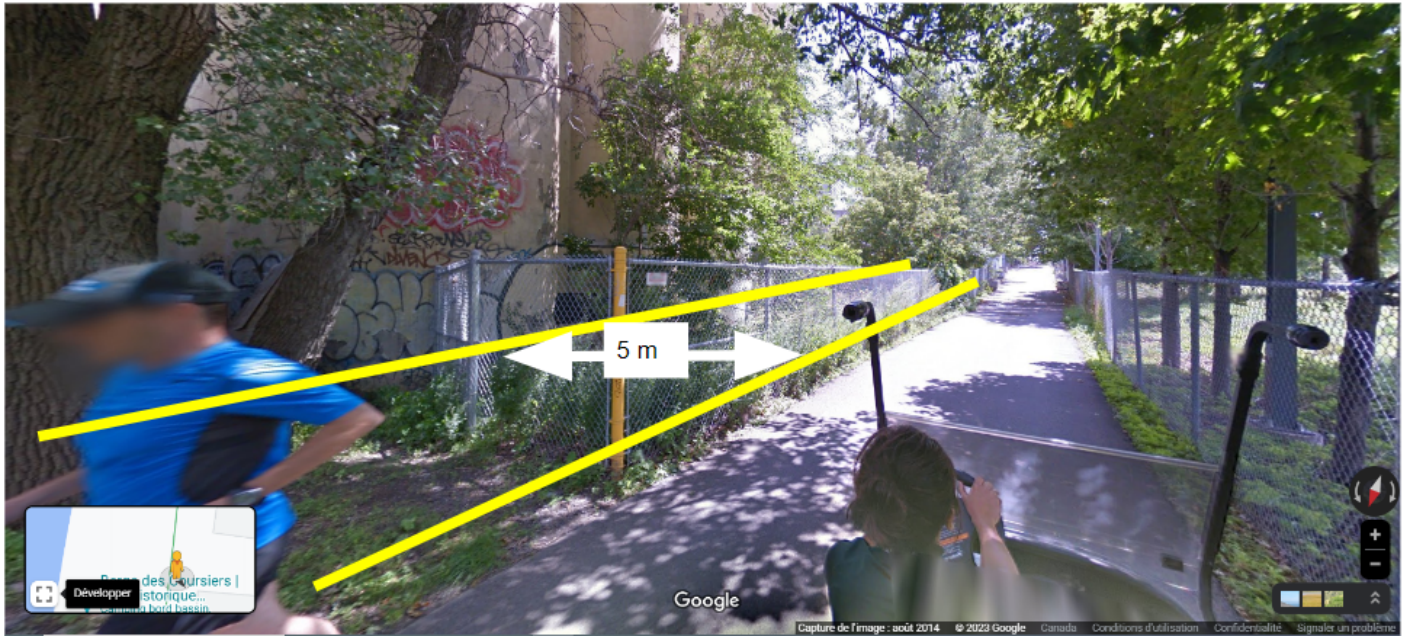


Figure 3 Rive droite du bassin Peel - Piste multifonctionnelle actuelle à l'est du parc Berge des Coursiers - L'acquisition d'une bande de terrains de terrains de 5 m est requis



Figure 4 Rive droite du bassin Peel - Le transfert de propriétés de la Société immobilière du Canada à Parcs Canada est requis

Bassin Peel - Commentaires sur la plan directeur

Pointe du Moulin

Propriétés de la Société immobilière du Canada
à être transféré à Parcs Canada

Ski de fond Montréal propose que les
terrains encadrés d'un trait rouge soit
transférés à l'agence Parcs Canada

Espaces vert appartenant à la
Société immobilière du Canada
à être transférés à l'agence
Parcs Canada

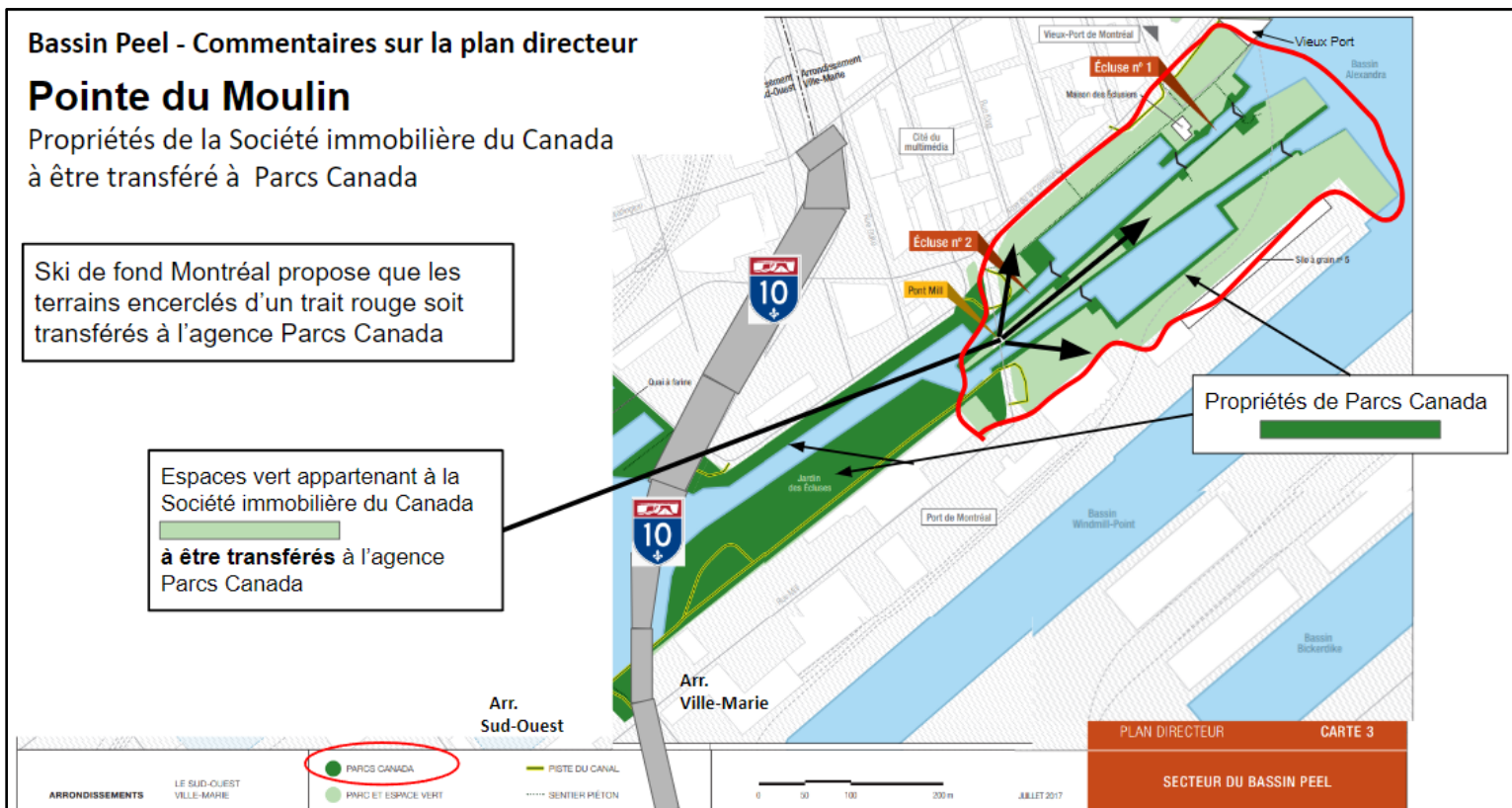


Figure 5 - Pointe du Moulin - Propriétés de la SIC à être transférées à l'agence Parcs Canada

Notes: Croquis fait par Ski de Fond Montréal

Référence et fond de plan: Plan directeur de Parcs Canada

https://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P103/4.1.4_pc_clac-pd-final_fr_05-06-18-web.pdf

Chalets d'accueil

Pour s'assurer du succès de l'appropriation des lieux et son animation par la communauté au gré des saisons, il faut prévoir des bâtiments publics chauffés avec des toilettes, de l'eau potable et un lieu chauffé pour se réfugier.

Les activités extérieures se feront autant sur les quais que sur la surface de l'eau du bassin Peel. Il faudra donc prévoir la construction de **deux** chalets d'accueil de part et d'autre du bassin Peel avec des espaces d'entreposage adéquats.

Ces activités seront sans doute fournies en grande partie par des clubs, des associations, des groupes communautaires et des entreprises. Pour faciliter l'offre d'activités, des espaces d'entreposage devront être fournis aux organisateurs des activités.

Voici une liste non exhaustive des différentes activités qui pourront être offertes aux citoyens

- école de ski de fond,
- école d'aviron, cours de yoga sur planche à pagaie,
- Point de rendez-vous pour visites d'interprétation par Parcs Canada sur les quais, en rabaska ou en canot,
- club de canoë de béton de l'École de technologie supérieure (ETS),
- séances de Cardio plein air,
- entraînement occasionnels de clubs de judo, de karaté,
- tai-chi,
- cours de danse sociale, activités d'échecs et diverses autres activités sociales extérieures.

Il faudra aussi prévoir des espaces pour des entreprises qui vont louer des équipements.

Voici une liste d'équipements de location qui devront être requis:

- petites embarcations de navigation, planche à pagaie, kayak, canots, pédalos, vestes de sauvetage,
- vélos et tricycles pour enfants, tricycles pour aînées,
- patins à glace, skis de fond, salle de fartage, traîneaux,
- boules de pétanque, raquettes et filets de badminton, tables et palettes de ping pong
- tables, chaises, parasols, tentes marquises, équipement électrique et de sonorisation pour événements.

La liste d'activités est grande, pour en connaître davantage sur les activités possible au bassin Peel et sur ses quais, nous n'avons qu'à regarder les listes d'activités des organismes déjà établis dans les quartiers en périphérie tel que le Centre sportif de la petite Bourgogne, le YMCA de Pointe Saint-Charles, les activités situées au pôle Atwater animées par le Centre Nautique du Canal-de-Lachine, l'entreprise Ma bicyclette et bien d'autres organismes ou entreprises dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dans le Vieux Port, il y a l'entreprise Écorécréo et sa filiale Patin-Patins qui a déjà une bonne expérience pour l'animation au gré des saisons.

Salles pour des équipements mécaniques

Les deux chalets proposés devront prévoir des espaces pour des salles mécaniques pour :

- un système de pompes pour des fontaines et des jeux d'eaux,
- un système mécanique pour une future patinoire réfrigérée placée au fond du bassin Peel,
- une salle pour l'entreposage pour l'équipement d'entretien de la patinoire et des pistes de ski de fond.

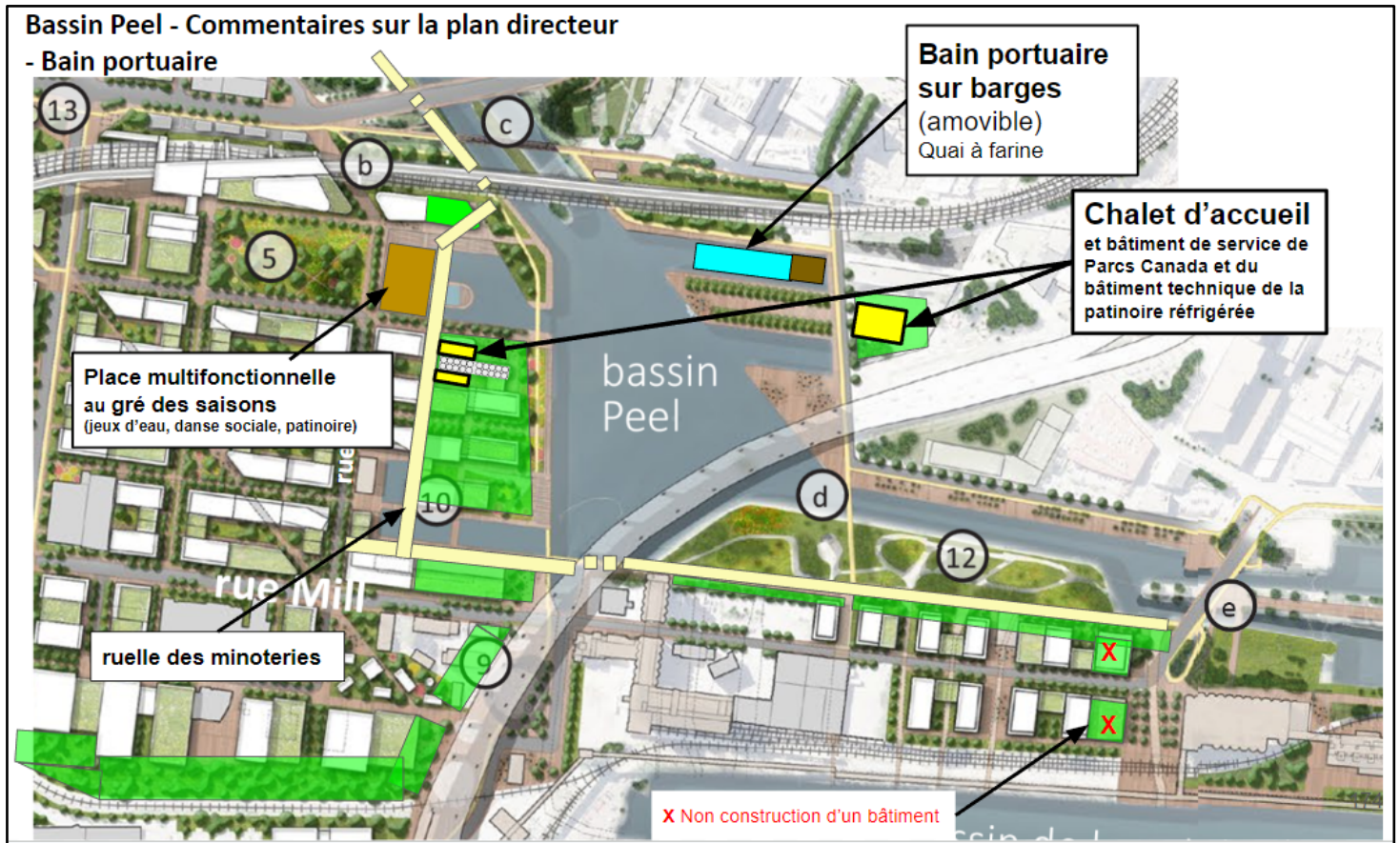


Figure 6 - Localisation de deux chalets d'accueil



Figure 7 - Proposition d'un chalet d'accueil

Gouvernance des deux chalets

Les chalets d'accueil sont un besoin essentiel pour l'animation des lieux. Ces chalets devront être de propriétés publiques pour s'assurer de la pérennité des bâtisses et des activités offertes. Les dimensions des deux chalets seront très grandes, et non comparables à un chalet d'un parc de quartier. Ses bâtiments doivent être définis et intégrés dans le plan directeur.

À la question de savoir à qui devront appartenir les deux chalets, Parcs Canada ou la Ville de Montréal ? Ceci demandera une réflexion de la part des divers paliers gouvernementaux.

Nous notons que ce détail de gouvernance de l'animation des lieux (des quais et du bassin) ainsi que l'infrastructure d'accueil du secteur à l'ouest du bassin Peel est à peine mentionné dans le plan directeur.

« Favoriser l'occupation d'un local situé au rez-de-chaussée et faisant face au parc linéaire du Canal-de-Lachine et au bassin Wellington, par un usage à caractère public, afin de contribuer à son animation. » (réf. item 4.5 du Plan directeur, page 67).

Ski de fond Montréal propose la modification suivante de l'item 4.5:

« La Ville ou Parcs Canada doit ériger un chalet d'accueil faisant face au parc linéaire du Canal-de-Lachine et au bassin Wellington, par un usage à caractère public, afin de contribuer à son animation. »

Pour la deuxième consultation publique en cours à l'été 2023, « L'avenir de Griffintown », l'animation du bassin Peel au gré des saisons et la nécessité d'avoir un chalet d'accueil au bassin Peel semble avoir été malheureusement passé sous silence dans le document *Bilan de la mise en oeuvre du programme particulier d'urbanisme secteur Griffintown (Émission du mois de mars 2023)*.

Considérer la nordicité de Montréal et créer des espaces verts

Le bassin Peel, le fleuve et le canal étant très présents, nous considérons qu'il va de soi qu'on y fasse une place de choix sur le potentiel d'aménagement au gré des saisons des propriétés de Parcs Canada, de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain inc., du Port de Montréal et de la Société immobilière du Canada.

Nous trouvons qu'il est important que la Ville de Montréal, et les sociétés de la couronne mettent en place des mesures afin que les citoyens puissent embrasser la nordicité de Montréal.

De plus, suite à la conférence de l'ONU sur la biodiversité (COP-15), il est nécessaire qu'un plus grand territoire soit transformé en parcs et réservé à la biodiversité. Nous devons viser une superficie de 30%.

Les espaces verts de la Cité du Havre, actuellement abandonnées depuis l'Expo 67, sont un endroit qui pourrait servir à créer des lieux favorables pour la biodiversité et à des activités de plein air. La proposition dans le plan directeur de construire des logements à la Cité du Havre comportent de grands risques de conflits avec les opérations du Port de Montréal. Un port génère beaucoup de camionnage et de bruit. Nous croyons que le nombre de nouveaux bâtiments devra être limité et

que les superficies vertes doivent être aménagées en parcs publics favorisant la biodiversité, la contemplation et les activités hivernales telles que le ski de fond.

Recommandations:

R1: Intégrer davantage la saison hivernale dans le document du plan directeur.

R2: Aménager et prévoir de l'animation du bassin Peel, qui est exondée en période hivernale, par l'agence Parcs Canada.

R3: Prévoir la construction de **deux** chalets d'accueil de part et d'autre du bassin Peel et des espaces d'entreposage pour les organismes qui vont animer les lieux.

R4: Augmenter sensiblement les superficies vertes le long de la rive droite du bassin Peel entre les rues Saint-Patrick et la rue Mill pour réduire les conflits piétons/cyclistes (voir figure 2).

R5: Acquérir une bande de 5 m à l'est du parc des Berges des coursiers pour réduire les conflits piétons/cyclistes et mettre en valeur les prises d'eaux des conduites hydrauliques des anciens moulins à eau.

R6: À la Pointe du Moulin, des transferts de terrains appartenant à la Société immobilière du Canada situés autour des bassins des écluses 1 et 2 et à l'extrémité nord de la Pointe du Moulin doivent être cédées à Parcs Canada pour s'assurer de la pérennité et à l'accessibilité publique de ces terrains. (voir figure no 5).

R7: Mettre en place des pistes de ski de fond le long du canal Lachine, au Vieux-Port et à la Cité du Havre (voir figure 1).

R8: Prévoir une coulée verte à l'ouest de l'autoroute Bonaventure entre l'avenue Pierre-Dupuy et le bassin Wellington.

R9: Mettre en place la promenade riveraine montrée à la page 62 du plan directeur dès que possible. Cette promenade permettra le parachèvement de la promenade riveraine qui débute à la 55e avenue à Lachine et ce terminant à l'île Notre-Dame. Cette promenade est actuellement arrêtée à l'hôpital de Verdun. Lors de la conception de cette promenade riveraine, il faudra prévoir le prolongement de la piste de ski de fond du Grand-Sud-Ouest (voir figure 1).

R10: Transformer l'autoroute Bonaventure en un boulevard urbain. Réduire l'emprise du futur boulevard au maximum, prévoir la mise en place de plusieurs feux de circulations pour s'assurer d'une vitesse de 50 km/h.

R11: Augmenter au maximum la superficie transformée en parcs et des espaces réservés à la biodiversité. Nous devons viser une superficie de 30% sur l'île de Montréal. Pour ce faire, il faudra permettre une densification dans le secteur à l'ouest du Bassin Peel et réduire au maximum la construction de nouveaux bâtiments à la Cité du Havre.

R12: Que l’OCPM intègre obligatoirement un volet hivernal dans les consultations publiques futures (ateliers et formulaires de commentaires en ligne et documents présentés par le promoteur).

Vous trouverez en annexe, sous forme de diaporama, un document montrant schématiquement plusieurs de nos recommandations.

En conclusion

Le développement et l’optimisation d’infrastructures pour la pratique d’activités sportives hivernales permettront à Montréal de mieux assumer sa nordicité et de se démarquer sur la scène internationale. Tout comme les images de rues enneigées, le ski de fond en milieu urbain peut contribuer à la signature de Montréal en plus de contribuer à sa qualité de vie. Un plan directeur qui tient compte de la saison hivernale, c’est favoriser la résilience saisonnière pour le bien-être de ses citoyens.










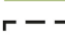

par: Stéphane Mélançon
Membre du CA de l’association ski de fond Montréal



Promenade riveraine du long du fleuve



LÉGENDE

-  Espace vert public
-  Promenade riveraine
-  Rue verdoyante
-  Lien vert et actif
-  Corridor ferroviaire enrichi
-  Franchissement en transports actifs - aériens
-  Franchissement en transports actifs - sous voies ferrées
-  Navette fluviale
-  Parc linéaire du Canal-de-Lachine
-  Limite du secteur
-  Vague éternelle Habitat 67

ESPACES VERTS PUBLICS PROPOSÉS DANS LA TRAME VERTE ET BLEUE

1. Parc au pied du pont de l'Île-des-Sœurs
2. Espace-vestiges de l'Expo 67
3. Parc de Dieppe et son agrandissement
4. Espace de commémoration autour du monument du Black Rock
5. Espace du bassin Wellington
6. Square Saint-Patrick et son agrandissement
7. Espace pointe du Moulin
8. Parc du PEPSC
9. Espace Riverside et espace sous la structure étagée de l'axe Bonaventure
10. Espace bassin Tate
11. Espace 316 rue Bridge (anciens bureaux administratifs du CN)
12. Berges des Coursiers
13. Espace Wellington
14. Square Tansey et son agrandissement

Pour plus de détails sur chacune des interventions, consulter l'annexe 2.

Figure 7 Promenade riveraine du long du fleuve proposé dans le plan directeur (réf. p 62 du Plan directeur)